



VILLE DE  
**BOULOGNE-  
BILLANCOURT**

## AVIS DE CONCESSION

**Directive : 2014/23/UE**

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

**I.1) Nom et adresses :** Ville de Boulogne-Billancourt - Direction de la Commande publique et des achats, point(s) de contact : Service Commande publique, 26, avenue André Morizet, F - 92104 Boulogne-Billancourt cedex, Tél : +33 0155184316, courriel : [Marches.publics@mairie-boulogne-billancourt.fr](mailto:Marches.publics@mairie-boulogne-billancourt.fr),

Fax : +33 0155184582 Code NUTS : FR105

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.boulognebillancourt.com>

Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr>

### I.3) Communication :

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

<https://marches.maximilien.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via : <https://marches.maximilien.fr>,

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : <https://marches.maximilien.fr>.

**I.4) Type de pouvoir adjudicateur :** Autorité régionale ou locale

**I.5) Activité principale :** Services généraux des administrations publiques.

### SECTION II : OBJET

#### II.1) Étendue du marché

**II.1.1) Intitulé :** Concession de service pour l'exploitation de la crèche collective et du multi-accueil « Le Cours Seguin » - 19063  
Numéro de référence : 1900055

**II.1.2) Code CPV principal :** 85312110

**II.1.3) Type de marché :** Services.

**II.1.4) Description succincte :** La présente concession de service (affermage) a pour objet la gestion de l'établissement « Le Cours Seguin » sis 13 cours de l'Île Seguin à Boulogne-Billancourt, conformément à la réglementation en vigueur et aux articles L. 2324-21 et suivants du code de la santé publique.

**II.1.5) Valeur totale estimée :**

Valeur hors TVA : 6750000 euros

**II.1.6) Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : non.

#### II.2) Description

##### II.2.1) Intitulé

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :**

85312110

##### II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FR105

Lieu principal d'exécution : Boulogne-Billancourt

**II.2.4) Description des prestations :** La présente concession de service (affermage) a pour objet la gestion de l'établissement « Le Cours Seguin », établissement d'accueil de jeunes enfants de 10 semaines à 4 ans, conformément à la réglementation en vigueur : articles L2324-21 et suivants du code de la santé publique.

L'établissement est situé 13 cours de l'Île Seguin à Boulogne-Billancourt. Il est composé d'une crèche collective et d'un multi-accueil au sein du même bâtiment dont les capacités d'accueil sont respectivement de 60 et 20 berceaux.

La concession de service se caractérise par les principaux éléments suivants :

- exploitation par le délégataire à ses risques et périls du service public de l'établissement ;
- perception par le délégataire des recettes auprès des usagers du service dans la limite du barème CAF ;
- perception par le délégataire des subventions de fonctionnement auprès des divers financeurs ;
- perception par le délégataire d'une participation de la Ville pour contrainte de service public fixée pour la durée du contrat ;

- obligation pour le délégataire de renouveler les équipements et les matériels, de produire des rapports annuels permettant le contrôle de l'exécution du service et d'entretenir et maintenir les installations et ouvrages existants mis à disposition.

#### II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

#### II.2.6) Valeur estimée :

Valeur hors TVA : 6750000 euros

#### II.2.7) Durée de la concession :

Début : 1<sup>er</sup> septembre 2020 / Fin : 10 août 2025

#### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

#### II.2.14) Informations complémentaires

### SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

#### III.1) Conditions de participation

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Liste et description succincte des conditions : Le candidat produit une déclaration sur l'honneur attestant :

- qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à 11 du code de la commande publique et le cas échéant la copie du jugement l'autorisant à poursuivre son activité en cas de redressement judiciaire.
- que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes exigés, en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 du code sus visé et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R.3123-8 du code sus visé, sont exacts.

Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues à l'article L 3123-2 du code sus visé, le candidat produit un certificat délivré par les administrations et organismes compétent à savoir les attestations fiscale et sociale.

Le candidat produit les documents suivants :

- L'inscription au registre du commerce : extrait K-bis ou une inscription au répertoire SIRENE
- Pour les associations : la copie de la publication de l'inscription au Journal Officiel ou équivalent étranger.
- Attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle couvrant les responsabilités de toutes natures nées de la présente convention.

#### III.1.2) Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Bilans, compte de résultat détaillés et annexes des trois derniers exercices clos, certifiés par un commissaire aux comptes et accompagné du rapport général, concernant le domaine d'activité, objet de la concession de service pour laquelle les entreprises s'engagent.

- Tous documents de présentation générale du candidat

#### III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Les moyens matériels et humains dont le candidat dispose pour assurer la gestion et la continuité du service public, objet de la présente concession de service.

- Références de moins de 3 ans pour la gestion d'établissements d'accueil de la petite enfance (10 semaines à 4 ans)

#### III.1.5) Informations sur les concessions réservées

#### III.2) Conditions liées à la concession

##### III.2.1) Information relative à la profession :

La prestation est réservée à une profession déterminée.

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : La prestation est réservée aux sociétés relevant de l'article R 2324-34 du code de la santé publique.

##### III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

DUREE : Le contrat de concession de service sera conclue à .../...

.../...

compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 jusqu'au 10 août 2025 MODALITÉS ESSENTIELLES DE FINANCEMENT : contribution forfaitaire de la ville de Boulogne-Billancourt aux charges de service public (fonds propres) - éventuelle subvention de fonctionnement du Conseil Départemental - aide au fonctionnement de la Caisse d'Allocations Familiales : prestation de service unique - participation des familles - éventuelles prestations supplémentaires qui pourront être proposées aux familles, après accord de la ville de Boulogne-Billancourt - toute source de financement externe que le délégataire pourra solliciter auprès de tiers et en particuliers des entreprises privées ou organismes financeurs.

### **III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la concession**

### **III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

## **SECTION IV : PROCÉDURE**

### **IV.1) Description**

### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

### **IV.2) Renseignements d'ordre administratif**

### **IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 06/11/2019 à 17 h 30**

### **IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.**

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### **VI.1) Renouvellement :**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

### **VI.2) Informations sur les échanges électroniques**

### **VI.3) Informations complémentaires :**

Cet appel à candidature ne comprend aucun document ;

Les soumissionnaires dont la candidature sera retenue seront invités à retirer le cahier des charges, par voie dématérialisée et d'accès restreint.

Critères d'admission des candidatures énoncés par ordre de priorité :

- Activités actuelles du candidat et références pour des exploitations similaires
- Capacités économiques et financières du candidat
- Moyens humains et matériels dont dispose le candidat

## **VI.4) Procédures de recours**

### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Cergy Pontoise,  
2-4, boulevard de l'Hautil BP 30322, F  
95027 Cergy pontoise cedex,  
Tél : +33 0130173400,

courriel : [Grefte.ta-cergy-pontoise@juradm.fr](mailto:Grefte.ta-cergy-pontoise@juradm.fr),

Fax : +33 0130173459,

adresse internet : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**

### **VI.4.3) Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la contestation d'une décision peut s'exercer par un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois suivant la date de notification de la décision.

### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Grefte du tribunal administratif de Cergy Pontoise,  
2-4, boulevard de l'Hautil BP 30322, F  
95027 Cergy Pontoise Cedex,  
Tél : +33 0130173400,

courriel : [Grefte.ta-cergy-pontoise@juradm.fr](mailto:Grefte.ta-cergy-pontoise@juradm.fr),

Fax : +33 0130173459,

adresse internet : <http://cergy-pontoise.tribunal>